

NOTE DE FRAIS

Une note de frais se rembourse sur justificatifs. Sans le justificatif d'origine att. aché, la dépense n'est ni déductible ni récupérable en TVA.

Nom et prénom :
Fonction :
Entreprise :
Période concernée :
Date d'établissement :

Détail des dépenses

Date	Nature	Motif professionnel	Montant TTC	Dont TVA	Justificatif n°
.....	Repas				
.....	Carburant				
.....	Péage				
.....	Hébergement				
.....	Transport				
.....	Fournitures				

Indemnités kilométriques

Date	Trajet	Motif	Km parcourus	Barème applicable	Montant
.....					
.....					

Total des dépenses TTC
Total des indemnités kilométriques
Total à rembourser

Validation

Date et signature du salarié :
Date et signature du responsable :
Date de remboursement :

Chaque ligne doit être appuyée d'un justificatif original, numéroté et joint. Les justificatifs se conservent selon les durées applicables aux pièces comptables.

Le barème kilométrique applicable dépend de la puissance fiscale du véhicule et de la distance annuelle : il est publié chaque année par l'administration.